



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES,
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT
ET DU TOURISME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OLIVIA GREGOIRE

Paris, le **04 AOÛT 2022**

Ministre déléguée

Nos références : MEFI-D22-01908

Monsieur le Président,

En avril 2020, à l'initiative de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et sous l'impulsion du ministère en charge de l'Économie, les services de l'État et des autorités de contrôle se sont associés au sein d'une « task-force de lutte contre les arnaques » afin de mutualiser leurs compétences et d'optimiser l'action publique dans le contexte de la crise sanitaire.

Cette coopération renforcée a pour but d'optimiser les ressources et les pouvoirs d'enquêtes de chaque service et autorité, en partageant notamment l'information.

L'efficacité de ce mode de fonctionnement conduit à la pérennisation de cette organisation, en vue de disposer d'un outil de réaction rapide contre les fraudes, les arnaques et les escroqueries qui exploitent les fragilités économiques des consommateurs et des professionnels.

Très rapidement, il est apparu nécessaire d'accompagner les actions répressives d'un volet préventif, indispensable au regard du caractère multiforme des arnaques, notamment lorsque ces dernières utilisent les réseaux sociaux comme vecteur de diffusion. Un premier guide de prévention contre les arnaques a été diffusé dès mars 2021.

1/2

Monsieur Bruno GAZEAU
Président de la Fédération nationale des associations
d'usagers des transports
bruno.gazeau@fnaut.fr

139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Une version enrichie de ce guide a été publiée le 19 juillet dernier sur le site Internet du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/2022/Guide-TF-actualise-1907.pdf?v=1658232781>

Une large publicité de ce guide permettra d'augmenter son audience auprès des consommateurs qui sont les principales victimes de ces arnaques. C'est un outil clé qui s'ajoute aux dispositifs d'information et de signalement existants pour protéger les consommateurs et leur pouvoir d'achat, qui est l'une des priorités du Gouvernement.

Le rôle des organisations de protection des consommateurs en matière d'actions de prévention est essentiel : à ce titre, je vous invite à relayer cette communication, au moyen de votre structure nationale, mais aussi par le biais de vos instances locales, au plus près de nos concitoyens.

L'action coordonnée des services de l'État et des associations de protection des consommateurs est la clef de la réussite de la prévention.

Je vous remercie de l'action qui pourra être la vôtre à destination de vos adhérents et, plus généralement, des consommateurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Olivia GREGOIRE